

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-05/01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D. (arrivé à 19h04) ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. MANGARD B. ; M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Blandine Lefebvre), Mme MOA K. (pouvoir à Brigitte FLEURY), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp)

Etaient absents : M. COUILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 14/02/2025 Date d'affichage : 18/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

oooooooooooooooooooo

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – RENOUELEMENT DES JEUX POUR LES ECOLES ET LA HALTE-GARDERIE

La Commune a procédé aux dernières vérifications des jeux installés dans les cours d'écoles, mettant en évidence leur vétusté. Il a été décidé d'établir une programmation pour leur renouvellement sur plusieurs années, et de solliciter l'ensemble des financeurs mobilisables sur la globalité de l'opération.

Dans cette perspective, plusieurs sociétés ont été sollicitées pour établir des devis en vue du remplacement de ces jeux. En priorité, le renouvellement du Groupe scolaire Amont, dont les jeux ont démonté en juillet 2024, s'en suivra l'école maternelle de Thevray et la halte-garderie.

Le montant est estimé à environ 14 883,35 € H.T soit 17 860.02 € T.T.C. Cet équipement pourrait bénéficier des financements du Département de Seine-Maritime.

Vu le Code général des collectivités,

Considérant l'avis favorable de la commission n°3 « Urbanisme Travaux Voirie réseaux Foncier Patrimoine et cadre de vie »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide le projet de renouvellement des jeux pour les écoles et la halte-garderie ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime, pour ce projet de travaux ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 26 février 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.